



La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Octobre 2009

n° 131

LES BOIS PARISIENS de grands « lacs verts » à préserver !

L'urbanisation de nos côtes est régie par des lois votées en 1975 et 1993 sur la conservation de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Les accès et la fréquentation de nos parcs nationaux sont régis par une loi datant de 1960. Le législateur a élargi en 2006 la notion juridique de parc national en prévoyant que ces parcs seront désormais constitués de deux zones, une zone périphérique étant ajoutée à la zone protégée initiale.



A l'instar de ces réglementations, et compte tenu des préoccupations écologiques, on doit s'interroger sur l'opportunité de définir les principes de préservation des espaces verts urbains qui pourraient être assimilés à de grands lacs verts.

Cette idée lancée par le Député-maire du XVI^e nous semble tout à fait judicieuse. Elle nous a incités à réfléchir avec notre conseil juridique aux règles indispensables à la protection des Bois parisiens et des autres grands espaces boisés citadins.

Cela pourrait concerner les unités urbaines comportant une population supérieure à 100 000 habitants, ce qui représente 58 agglomérations en France.

Les textes devraient maintenir et préserver les zones boisées d'une superficie supérieure à 500 hectares. Le Bois de Boulogne s'étend sur 846 hectares et le Bois de Vincennes sur 995 hectares.

Il faut figer toute extension de bâtiment en n'autorisant que les constructions ou installations liées aux activités d'entretien de la forêt. L'adaptation ou l'extension limitée des constructions existantes peuvent être également autorisées. Ainsi, les concessions actuelles ne devraient pouvoir engager que de simples opérations de rénovation, en excluant tout nouvel équipement sportif ou de loisir.

Les occupations provisoires devraient être limitées aux engagements déjà pris (cirques, fêtes foraines, salons, ...) et leurs renouvellements progressivement interdits.

Les abords des Bois sont aussi concernés. Il faut y restreindre la densité des constructions et limiter leur emprise au sol.

Ainsi l'usage des Bois pourrait être dévolu essentiellement à la promenade familiale et une transition progressive et harmonieuse pourrait être organisée entre la zone forestière et la zone urbaine.

Il serait souhaitable que le Parlement examine rapidement cette proposition de loi créant ces « lacs verts » qui les mettrait à l'abri de toute initiative malheureuse des autorités locales.

Claude Muyard
Président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste du PLU



5 RUE DU DOCTEUR BLANCHE

Immeuble d'ateliers pour artistes construit en 1928 par l'architecte Pierre Patout (1879-1965), contemporain moins célèbre que Mallet-Stevens et Le Corbusier.

La construction est en béton armé, habillé de pierre de placage. Les parties non porteuses (trumeaux, allèges) sont revêtues de mosaïques émaillées noires.

L'immeuble a conservé un ensemble de ferronneries des années vingt particulièrement soigné.

Conçu à l'origine avec un seul appartement par étage, le projet, dans un souci de rentabilité, a été transformé par le dédoublement des étages supérieurs en deux appartements.

La façade qui s'est adaptée à ces modifications a gagné en clarté et simplicité.

6 RUE DUFRENOY

Charmant immeuble de rapport construit par les architectes Jules Formigé et Emmanuel Gonse, primé au concours des façades 1909.

La façade est composée à ses extrémités de deux puissants bow-windows en pierre qui encadrent deux courtes galeries couvertes aux troisième et quatrième étages.

Les deux premiers niveaux sont traités en bossages et accueillent des sculptures de Gruère sur le thème des fables de La Fontaine.



24 AVENUE DESPRÉAUX

La « villa » du numéro 24 fait partie du Hameau Boileau, site classé en 1970, exemple le plus caractéristique et le mieux préservé de cette forme d'urbanisme au XIX^e siècle, que l'on appelle la « villa parisienne », mélange éclectique de cottages anglo-normands et de chalets suisses, avec parcs à l'anglaise privé...

Au départ, un terrain est acheté en 1838 par Joseph Lemerrier sur la propriété de Boileau et découpé en 33 parcelles à vocation de « campagne et d'agrément » que l'architecte Louis-Charles Théodore-Charpentier dessinera en réseau de voies, avec squares et villas.

Ici se présente le plus beau de ces modèles, comme un manoir néo-gothique avec tourelle octogonale et colombages, construit par l'architecte Jean-Charles Danjoy (1806-1862), restaurateur de cathédrales.





COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE ET DE SES ABORDS

LA COORDINATION ET SES DEUX CONTENTIEUX SUR LE PLU ET SUR LVMH

Comme chacun le sait, le programme électoral de la municipalité de Paris était fondé sur la démocratie participative incluant une concertation sincère avec les citoyens.

Cependant, force est de reconnaître, après ce deuxième mandat, que la concertation pratiquée par l'Hôtel de Ville n'est qu'une simple information, après que la mairie a pris ses décisions unilatéralement.

C'est pourquoi la Coordination se retrouve avec deux procédures devant le Conseil d'État ayant pour but de faire respecter le caractère inconstructible du Bois de Boulogne, l'une concernant le PLU de Paris, l'autre le projet de centre culturel Louis-Vuitton du groupe LVMH dans le Jardin d'Acclimatation.

Pour le PLU, la Coordination a réussi à faire annuler par la Cour d'Appel administrative de Paris, comme insuffisamment protectrices, toutes les dispositions concernant les espaces verts alors que le Tribunal Administratif n'avait pas voulu les réformer.

Cette sanction judiciaire a obligé la Mairie à lancer une nouvelle procédure d'enquête publique pour rédiger à nouveau le PLU dans ces dispositions annulées.

La Coordination participe bien entendu à la nouvelle concertation, sans beaucoup d'espoir, car elle craint des artifices juridiques dans la nouvelle rédaction du PLU. Elle reste bien sûr aux aguets, car la Ville a formé un recours devant le Conseil d'Etat.

Pour le centre culturel Louis-Vuitton, il s'agit d'un bâtiment de 12 000 m² et de 46 mètres de haut en cours de travaux dans le Jardin d'Acclimatation, espace inconstructible du Bois. La Coordination a intenté un recours devant le Tribunal Administratif contre le permis de construire, il y a trois ans. Le Tribunal n'a pas encore trouvé le temps de juger de sa validité !

Mais, comme la Coordination a obtenu l'annulation partielle du PLU, elle a lancé un référé invoquant l'urgence pour faire stopper ces travaux. Le Conseil d'Etat a débouté la Coordination en renvoyant l'affaire au fond devant le Tribunal Administratif jugeant qu'il n'y avait pas urgence ! On peut craindre que les travaux ne soient terminés quand ce tribunal daignera juger de la validité du permis de construire...

Il est clair que la lenteur de la Justice en France favorise les constructions abusives, sachant que les juridictions ne prononcent que très rarement des injonctions de démolir une fois qu'elles ont été achevées.

C'est pourquoi, il est important que des mouvements de contestation de grande ampleur se développent afin que les politiques puissent craindre pour leur réélection. Les associations, relais naturel de l'opinion vis à vis des élus, ont besoin de vous et de votre soutien pour être mieux écoutées.

François Douady
Président de la « Coordination »
Vice-président de XVI^e DEMAIN

JEAN-BOUIN

l'enquête publique

Le collectif de défense du stade Jean-Bouin, dont XVI^e DEMAIN est un des membres fondateurs, a rédigé un mémoire à destination du Commissaire-Enquêteur. Nous l'avons envoyé aux adhérents ayant une adresse électronique, à charge pour eux de le personnaliser sur le cahier mis à disposition du public à la mairie du XVI^e.

Le Collectif rappelle que ce projet est inadapté pour plusieurs raisons :

Le financement public du projet

La Ville de Paris estime le coût final de ce projet à 146 M€. Or, ce montant ne tient pas compte des investissements qui y sont liés (mise en conformité du passage souterrain « Parc des Princes » du boulevard périphérique, projet d'aménagement des pelouses d'Auteuil, aménagements du stade Charléty destiné à recevoir pendant les trois années de travaux l'équipe du Stade Français...).

En cette période de crise et de hausse des impôts locaux, nous refusons que l'argent du contribuable ne soit utilisé qu'au profit d'une société anonyme sportive professionnelle, d'autant plus qu'en l'absence de résultats sportifs probants et donc, de désaffection du public, il deviendra extrêmement difficile de rentabiliser un tel équipement.

L'utilisation par les scolaires et les associatifs de l'actuel stade Jean Bouin

Ni les parents d'élèves, ni les enseignants des 2 700 élèves des cités scolaires Jean de la Fontaine, Claude Bernard et Jean-Baptiste Say, des 2 000 adhérents du club Athéon et des 600 membres des sections athlétisme et hockey du Paris Jean Bouin n'ont jamais été consultés sur cette opération.



Or, les solutions annoncées successivement comme les pelouses de l'hippodrome Auteuil, **un site vert protégé et inconstructible, que la commission des sites rejettera sans doute**, ou le site de Bagatelle démontrent une

précipitation et une impréparation inquiétante de la Ville de Paris.

De plus, le Maire de Paris s'est engagé publiquement à ce que les travaux du nouveau stade ne démarrent pas tant que les aménagements des pelouses d'Auteuil ne seront pas achevés.

Les solutions de remplacement

Aucune étude d'impact, ni réunion de concertation entre toutes les parties concernées n'ont été effectuées pour trouver des solutions plus respectueuses de l'environnement, du cadre de vie et de la sécurité des riverains :

On dispose du stade Charléty, une enceinte de 20 000 places actuellement inutilisée qui accueillera pourtant l'équipe du Stade Français pendant trois ans,

On peut utiliser aussi le stade du Parc des Princes.

Enfin, le projet de rénovation envisagé, lors de la candidature de Paris aux JO de 2012, prévoyait d'augmenter la capacité du stade de Jean-Bouin de 15 000 places (et une piste d'athlétisme) pour un montant total de 40 M€.

La sécurité dans un quartier extrêmement dense

Ce quartier, situé en limite de Boulogne-Billancourt et Paris, est déjà pourvu d'équipements sportifs d'envergure nationale et internationale : les hippodromes d'Auteuil et de Longchamp, le terrain de rugby de la butte Mortemart, le stade de Roland-Garros, la piscine Molitor, le stade Jean-Bouin, le stade du Parc des Princes, le stade Géo-André, le stade Pierre-de-Coubertin et le Tennis Club de Paris.

Pourquoi construire un nouveau stade de 20 000 places à moins de 10 mètres du stade du Parc des Princes qui en contient 48 000 et à moins de 10 mètres des habitations ?

Que se passera-t-il lorsque des matchs seront simultanément joués au nouveau stade Jean Bouin et au Parc des Princes ? Faudra-t-il déployer toujours plus de policiers ?

L'impact du projet dans son environnement

En plus de détruire 65 arbres centenaires, de construire un bâtiment dont la hauteur varie de 17 à 37 mètres, à moins de 15 mètres d'immeubles classés, ce projet remet gravement en cause les caractéristiques urbanistiques d'un quartier déjà surchargé en équipements.

En conclusion, l'intérêt général n'ayant pas été pris en compte, ce projet ne doit pas être mené à son terme.

JEAN-BOUIN

La présentation du 3 septembre à la mairie du XVI^e et la suite...

Vous avez été nombreux à assister à la présentation du projet de reconstruction du stade de rugby du Paris – Jean-Bouin par la 1^{ère} adjointe Anne Hidalgo et son équipe, séance houleuse particulièrement animée par les parents d'élèves des établissements scolaires concernés, Claude-Bernard, Jean-Baptiste-Say et La-Fontaine.

L'adjoint chargé des Sports, Jean Vuillermoz, a assuré les parents d'élèves vouloir trouver des solutions pour la pratique du sport scolaire tout en accusant l'État de bloquer le réaménagement des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil en ne voulant pas inscrire ce dossier en Commission des Sites. La dialectique ne surprend pas.

La Ville de Paris a réaffirmé le 9 septembre sa volonté. L'exécutif municipal est déterminé à poursuivre ce projet ambitieux pour le rugby à Paris et pour le rayonnement sportif international de la capitale, malgré tous les conservatismes, a affirmé Jean Vuillermoz qui l'a chiffré à 119 M€ tout compris (stade, parking et surfaces commerciales).

Le Maire, dans son compte rendu de mandat dans le XVI^e le 23 septembre, a rappelé qu'il avait été élu sur son programme (où, dit-il, figurait le projet du stade Jean-Bouin) et qu'il représente 58 % des Parisiens. Il rejette la coexistence du foot et du rugby au Parc des Princes pour des raisons de calendrier, en parfaite contradiction avec l'opinion du président de la Fédération Française de Rugby, favorable aux stades omnisports !

Les élus Verts au conseil de Paris ont déposé un projet de délibération demandant « l'arrêt du projet de nouveau stade Jean Bouin et l'affectation des 180 à 200 M€ de ce projet au prolongement du tramway T3 jusqu'à la porte d'Asnières ».

Dans leur délibération, les Verts rappellent « la vive opposition des riverains et collectivités voisines à ce projet, qui prive notamment de nombreux groupes scolaires d'un lieu fréquemment utilisé pour leur pratique sportive ». Ils estiment que les 20.000 places prévues dans le nouveau stade, soit deux fois plus qu'aujourd'hui, dans un quartier déjà complètement saturé, à côté du Parc-des-Princes, seraient une source de congestion supplémentaire.

Rappelant les difficultés budgétaires de la Ville, ils relèvent que Paris est la seule collectivité locale dont le projet de grand stade, fonctionnant quelques jours par an, serait financé à 100 % sur son propre budget d'investissement.

D'autres solutions existent, selon eux, permettant l'évolution de l'équipe de rugby du Stade Français, telles l'utilisation du stade Charléty ou du Parc des Princes ou une rénovation du stade Jean-Bouin moyennant 40 M€. Ils suggèrent au maire de Paris d'utiliser les sommes prévues à des fins écologiquement responsables et socialement justes.

Le conseil de Paris a rejeté, le 29 septembre, le projet de délibération des Verts à 14 voix près. Il est étonnant de constater l'absence de sérénité des partisans de la démolition qui se déchaînent à la moindre contestation. Sans doute ne sont-ils pas convaincus de l'opportunité de leur projet, une autre raison pour maintenir notre pression.

Par ailleurs, le Parti Communiste du XIV^e vient de réclamer le transfert du Stade Français à Charléty pour économiser l'investissement prévu à Jean Bouin !

Mais, la machine municipale continue sa marche forcée : L'Hôtel de Ville a démarré, le 28 septembre, des travaux sur la pelouse de Bagatelle, pour créer un terrain de foot et une piste d'athlétisme. Ainsi pourra-t-il recaser les scolaires chassés de Jean-Bouin.

Il est nécessaire de déposer une demande de travaux d'aménagement. Comme pour les pelouses de l'hippodrome d'Auteuil « classé », il faut avoir l'avis de la commission des sites. Or, celle-ci ne peut se réunir avant la remise du rapport demandé par le Ministre de l'Environnement.

Cependant, on peut craindre que la Ville ne passe outre et démarre ces travaux pour lesquels la direction de l'urbanisme n'était même pas au courant ! La manœuvre est astucieuse à l'égard des parents d'élèves et des professeurs d'éducation physique. On propose la pelouse de Bagatelle qui est assez éloignée des lycées concernés pour faire ensuite passer l'hippodrome d'Auteuil, plus proche. La Ville fera observer que c'est la mairie du XVI^e et les associations qui bloquent ce dernier projet, situé sur un site classé inconstructible.

Des recours gracieux ont été déposés par les riverains et par la mairie de Boulogne, mais rejetés par le Tribunal Administratif en juillet. Un recours contentieux sera déposé en octobre. Les travaux de démolition devraient débiter au 1^{er} trimestre 2010.

Les travaux tels qu'ils sont décrits dans l'important **dossier intitulé « Reconstruction du stade Jean-Bouin »** devraient engendrer de multiples désagréments pour les riverains.

On y remarque que l'accès principal du chantier sera réalisé rue Nungesser-et-Coli près de l'avenue de la porte Molitor et que cette rue sera mise en double sens. Le trafic de ce chantier, qui durera presque trois ans, prévoit cent camions par jour en phase de terrassement pendant quatre mois et trente camions par jour en phase de construction pendant quinze mois.

On y apprend que les points hauts des angles nord-ouest et sud-est atteindront 21 mètres, que la partie médiane de la tribune d'honneur située au nord culminera à 31 mètres et que le point haut de la tribune sud qui donne sur la rue Claude Farrère sera à 27 mètres.

Des recours pour perte de jouissance et perte de valeur foncière sont à prévoir.

EXTENSION DE ROLAND-GARROS

Comme la presse s'en est faite l'écho, la Ville de Paris avait autorisé la FFT à réaliser un concours d'architectes sur le stade Hébert, à la porte d'Auteuil, pour créer un stade couvert de tennis de 15 000 places.

L'architecte Marc Mimram a remporté la palme. Son projet est un monticule de béton obstruant la perspective vers le Bois et qui chassera 4 000 scolaires de ce site.

A la lecture de quelques communiqués de la FFT et de la Ville, on en déduit que d'après négociations se déroulent entre ces deux entités. En effet on se souvient que les services du contrôle de la Ville avaient découvert que la redevance payée par la FFT équivalait à dix fois moins que le tarif normal. Il faut donc que la FFT accepte de voir multiplier par dix la redevance de sa concession d'occupation du domaine public. A cette somme s'ajoutera le montant de la nouvelle concession du terrain Hébert.

Ceci explique pourquoi le Président de la FFT menace de déplacer ses installations hors de Paris, pour faire pression dans sa négociation avec le Maire de Paris.

Il annonce avoir reçu des offres de Disneyland-Paris pour émigrer sur des terrains situés à côté de ce parc de loisirs, bien équipés en hôtels et en accès par autoroutes, RER et TGV.

Nos associations seraient très favorables à cette solution qui éviterait de supprimer un terrain de sport scolaire et qui aurait rapidement menacé les serres d'Auteuil et le Jardin des Poètes, pour relier l'actuel site de Roland-Garros et son extension sur le stade Hébert.

Concevoir ce déplacement de Roland-Garros dans le cadre de l'urbanisation de Marne-la-Vallée, dont dépend le parc Disney, va dans le droit fil des études d'aménagement du futur Grand Paris.

TRAVAUX MAISON DE LA RADIO

La Lettre de juillet 2009 a exposé le projet de réhabilitation de la Maison de la Radio.

La phase 1 de cette réhabilitation a débuté le 8 juin dernier. Ces travaux qui s'étaleront sur 22 mois, sont consacrés à la transformation de la tour, de la radiale, et de la petite couronne pour en faire des espaces de travail et amorcer la construction de la rue intérieure (voir croquis de la Lettre de juillet).



Ces lieux, entièrement mis à nu depuis 2006, n'ont conservé que leur structure métallique d'origine, qui subira un traitement particulier : un système de projection de plâtre pâteux va en effet la rendre stable au feu pour respecter les normes de sécurité. Puis les travaux

d'aménagement intérieurs seront engagés pour livrer des locaux neufs d'ici à avril 2011.

Une évolution majeure est à signaler dans l'aménagement de la tour : sa typologie a conduit à envisager de créer des espaces en double hauteur. Ainsi, la tour disposera de sept niveaux constitués chacun de deux espaces en double hauteur ainsi que des mezzanines qui permettront de créer quelques bureaux fermés en simple hauteur, des salles de réunion et des espaces de confidentialité.

A l'issue de la phase 1 des travaux, les ouvrages livrés seront :

- La tour, la radiale, la petite couronne,
- Le parking,
- La rue intérieure, qui traversera le bâtiment de la porte A à la porte D, débouchera sur le parvis en surface du parking,
- Le parvis et les espaces verts ne seront réalisés qu'en fin de chantier.

Les dates des visites du chantier sont consultables sur le site: www.radiofrance.com

CALENDRIER des MATCHES de rugby au stade Jean Bouin

Date	Equipe	Date	Equipe	Date	Equipe
Ven 2 ou Sam 3 octobre	BRIVE	Samedi 24 octobre	PERPIGNAN	Jeudi 5 novembre	ALBI
Samedi 28 novembre	TOULON	Ven 4 ou Sam 5 décembre	BAYONNE	Ven 8 ou sam 9 janvier	BIARRITZ

QUOI DE NEUF EN DEHORS DU 16^e : LES HALLES

Avec six années de travaux de 2010 à 2016, c'est un énorme chantier que la rénovation des Halles dont le projet a été adopté en Conseil de Paris le 6 avril 2009.

Ce projet, né du besoin de revoir l'aménagement de la station Châtelet/les Halles, désormais insuffisante au regard du flot des voyageurs qui la fréquentent quotidiennement, est devenu, par la volonté du Maire qui veut faire au centre de Paris un grand geste architectural, un projet très complexe et passablement contesté.

Dès le départ, la Mairie avait affiché une volonté de concertation et de prise en compte des souhaits des Parisiens. L'association Accomplir, créée en 1999 dans le quartier des Halles et membre de la Plateforme des associations parisiennes d'habitants, a été un des interlocuteurs majeurs de la Mairie dans ce processus. Elle a bataillé pour empêcher les dérives pharaoniques du projet et la destruction du jardin. Très vite, il a été clair que les discours du Maire étaient un rideau de fumée et que l'on assistait à un simulacre de démocratie locale.

Où en est-on aujourd'hui ?

On attend pour fin novembre les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 juin au 17 juillet dernier.

Dès le mois de mai, Serge Federbusch, dans un éditorial de Delanopolis.fr intitulé « Main basse sur les Halles », parlait de la « lamentable tournure » prise par l'opération. Actuellement l'association Accomplir diffuse un argumentaire en six points sur les aberrations du projet :

- le grand toit, que l'on appelle Canopée, est une ineptie,
- la Canopée n'accueillera pas d'équipements métropolitains,
- le jardin est massacré,
- le quartier va être durement pénalisé pendant la durée des travaux,
- il n'existe pas de plan de financement,
- le groupe Unibail sera le grand gagnant de l'opération.

On peut trouver le détail de cet argumentaire sur le site de l'association.

Ce sont surtout les difficultés techniques de la construction, qui s'avère beaucoup plus compliquée que prévu, qui plombent le dossier. Il est question désormais de renforcer les fondations jusqu'au niveau du RER. Tout cela inquiète beaucoup les commerçants du Forum menacés de fermeture pendant les travaux.

Avec un coût estimé de 760 M€, l'opération va peser lourd sur le budget municipal à une période où les recettes accusent une baisse importante due à la crise de l'immobilier. La Ville, en effet, s'est engagée à prendre



près des 2/3 de la somme (460 M€) à sa charge. Il était prévu que le reste soit financé par le STIF, la RATP, la Région, l'Etat et Unibail.

Mais aucun plan de financement n'a été arrêté au départ de l'opération.

Et on ignore à ce jour le montant des dédommagements qui seront demandés à la Ville par le groupe Unibail, actuellement titulaire d'un bail emphytéotique sur les parkings et les commerces, et par les commerçants du Forum, qui souffriront des travaux et d'une perte de chiffre d'affaires pendant plusieurs années.

Voilà encore un projet de la Ville qui va coûter très cher aux contribuables parisiens.

Sources : www.accomplir.asso.fr
www.delanopolis.fr

CALENDRIER DES MATCHES AU PARC DES PRINCES

Date	Championnat	Date	Championnat	Date	Championnat
Samedi 3 octobre	PSG / Nancy	Mercredi 28 octobre	PSG / Lens	Samedi 7 novembre	PSG / Nice
Samedi 28 novembre	PSG / Auxerre	Samedi 12 décembre	PSG / St Etienne	Mercredi 22 décembre	PSG / Grenoble

Ce calendrier est prévisionnel et risque de subir des modifications.

Pour être informés, envoyez vos coordonnées par mail à l'adresse : inforiverains@psg.tm.fr ou allez voir le site www.leparcdesprinces.fr (01 47 43 72 84)

UN POINT SUR LA LUTTE CONTRE LE BRUIT DES HÉLICOPTÈRES

Dominique Bussereau, Secrétaire d'État chargé des Transports, a présenté à des élus du XV^e les actions entreprises par le gouvernement pour réduire les nuisances sonores liées au trafic de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux.

En région parisienne, l'héliport d'Issy, qui n'est pas remis en question, concentre une part trop importante du trafic.

C'est dans le cadre du Grand Paris qu'il sera possible d'assurer une desserte plus équilibrée de la région parisienne par les hélicoptères.

Pour répartir le trafic, il faudra identifier de nouveaux sites en région parisienne afin de délester la plateforme d'Issy et rendre ces sites opérationnels avant l'été 2011.

On évoque des hélistations au Bourget, à la Défense, à Toussus-le-Noble et dans l'est parisien (Lognes ou Disneyland ?).

Citons quelques actions engagées pour la réduction des nuisances sonores :

- Le relèvement de l'altitude des survols (de 450 à 600 m) qui entraîne une réduction significative du bruit perçu au sol,
- La mise en place de nouvelles procédures d'atterrissage et de décollage pour éliminer le survol des habitations du XV^e notamment,
- La restriction d'accès à l'héliport d'Issy pour les machines bruyantes au profit des machines plus modernes dont les performances acoustiques sont satisfaisantes.

Par ailleurs, le Ministère de l'Écologie a préparé le décret définissant les limitations du trafic d'hélicoptères qui doit être transmis au Conseil d'État en septembre pour signature fin 2009 ou début 2010. Ce décret prévoit notamment l'interdiction des vols d'entraînement et des vols touristiques circulaires sans escale ou avec escale de moins d'une heure au-dessus des zones à forte densité.

Espérons que ces aménagements amélioreront la qualité de vie des riverains dont nous continuerons de défendre les intérêts. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

PELOUSES D'AUTEUIL

Le Maire de Paris a promis imprudemment il y a quelques années à son ami Max Guazzini, Président du Stade Français de Rugby, et à Christian Bîmes, Président de la Fédération Française de Tennis, remplacé depuis par Jean Gachassin, deux stades nouveaux, Jean-Bouin et le stade Hébert.



Pour réaliser ces deux projets, il faut reloger environ 9 000 sportifs. Où donc ? Et bien, sur l'hippodrome d'Auteuil ! Les chevaux continueront à courir autour des dix nouveaux terrains de sport que la mairie veut réaliser.

Bien évidemment, elle devra faire une demande d'autorisation de travaux qu'elle ne pourra s'accorder

qu'après avis favorable de la Commission des Sites, puisque ce terrain est un site classé.

La commission étant sous l'autorité du Ministère de l'Environnement, nous avons alerté Jean-Louis Borloo, Ministre compétent. Celui-ci a aussitôt demandé à ses services un rapport sur les espaces verts classés de Paris. L'inspecteur des Ponts et Chaussées chargé du rapport nous a longuement auditionné.

Il a enregistré notre vive opposition à ce nouvel empiètement sur le Bois de Boulogne. Or, jusqu'à la remise du rapport au Ministre, la Commission des Sites ne peut pas se réunir.

Par ailleurs, les parents dont les enfants seraient déplacés sur l'hippodrome ont violemment manifesté leur opposition à ce projet lors de sa présentation par Anne Hidalgo à la mairie du XVI^e le 3 septembre dernier.

Cette opposition s'est à nouveau violemment manifestée au cours du compte-rendu de mandat de Bertrand Delanoë dans le XVI^e le 24 septembre 2009.

Nous restons vigilants et mobilisés pour défendre l'intégrité du Bois, et espérons que le rapport du Ministère de l'Environnement sera défavorable au projet.

PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

Notre ancien maire nous a quittés. Nous avons toujours un grand plaisir à rencontrer cet homme cultivé, attentif à nos problèmes et qui savait toujours nous recevoir avec un mot aimable et spirituel.

C O U R R I E R S

Liaison rue Raynouard – Parc de Passy : Nous avons pris connaissance avec satisfaction de votre confirmation de l'engagement de l'étude d'un ascenseur pour répondre à l'avis de l'ABF. Compte tenu des sensibilités exprimées quant à l'intérêt de ce site, n'y aurait-il pas lieu de lancer un concours d'architecte ? La qualité esthétique des projets pourrait être un argument supplémentaire pour arriver à une solution à ce problème de plus en plus criant d'accès à un espace vert dont la fréquentation montre tout l'intérêt.

Appropriation du domaine public par la brasserie Aéro : Vous signalez « un banc public en pierre s'enroulant autour d'un lampadaire, où avaient l'habitude de se retrouver certains habitants du quartier ». D'expérience, et des interventions dont nous avons été témoins en novembre, les habitants du quartier déploreraient plutôt l'appropriation de ce lieu par des clochards dans la situation ante ! L'évolution souhaitée est-elle un retour à cet espace insalubre au détriment d'un commerce qui a su valoriser cette place, la rendre attrayante, employer du personnel, et, à n'en pas douter, rétribuer la collectivité à proportion des surfaces occupées ?

Michel BRISSON

Stade Jean-Bouin : Lors des débats sur le projet de nouveau stade Jean Bouin, dont celui du 3 septembre à la Mairie du XVI^e, il me semble que la question principale n'a pas été évoquée : celle du Grand Paris.

Dans la mesure où un nouveau stade est nécessaire au sport-spectacle médiatique et financier, pourquoi ne pas l'implanter sur l'une des communes de la couronne parisienne où la place manque moins ?

Elles en seraient d'autant valorisées. A Nanterre par exemple.

Par ailleurs, combien de siècles faudra-t-il attendre l'annexion de ces communes par la ville de Paris comme l'ont été en leur temps Passy et Auteuil ?

Il est temps de s'apercevoir que Paris n'est plus celui du XIX^e siècle, enfermé dans ses fortifications, que la densité y est trop forte, que les espaces libres et, si possible verts, doivent y être développés au lieu d'y être continuellement grignotés, et que les transports doivent être harmonisés en conséquence.

C'est sur ces bases que doit être repensé l'urbanisme parisien, et, entre autres, la construction du nouveau stade dont je ne critique pas, par ailleurs, l'architecture.

Jean BOHL

Palais de Tokyo : Il s'agit des problèmes causés par le « Site de Création Contemporaine », qui occupe l'aile ouest du Palais de Tokyo, et qui dépend du Ministère de la Culture (contrairement à l'aile est, dénommée Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, et gérée de façon irréprochable par la municipalité)

Les problèmes viennent d'un mode de gestion totalement anarchique et manifestation hors de tout contrôle des autorités de tutelle :

- ouverture d'un espace de réception – véritable discothèque – au mépris de toutes les règles administratives et d'insonorisation. Cet espace, qui empêche les riverains (avenue du Président Wilson et rue de la Manutention) de dormir depuis maintenant plus de quatre mois au rythme de trois ou quatre soirées par semaine, est maintenant à l'origine d'un contentieux porté devant les tribunaux, tant le Président du Palais de Tokyo (M. Pierre Cornette de Saint-Cyr) a démontré par son absence de réaction son indifférence totale aux nuisances engendrées,
- gestion totalement commerciale de l'espace : tout y est prétexte, sous couvert d'art contemporain, à la multiplication de partenariats commerciaux (restaurant Electrolux sur le toit, discothèque destinée à servir d'espace privé de réceptions aux abonnés VIP d'Orange, etc.), et dont on ne voit absolument pas l'apport à la vocation culturelle de l'espace,
- gestion du site à la manière d'un « squat » : façades abondamment taggées, cour centrale (autour et en dessous de la magnifique statue de Bourdelle) jonchée de débris, de cannettes de bière et de bouteilles cassées, SDF installés aux abords des entrées du « musée », etc.
- Et bien entendu tout cela au mépris de la valeur architecturale de ce bâtiment qui est, avec le Palais du Trocadéro, l'un des plus beaux exemples français de l'architecture « rationaliste » des années 30, et dont plus de 65 % de la superficie sont encore actuellement à l'abandon pur et simple.

Tout cela donne l'impression d'un bâtiment à la dérive, laissé à l'entière disposition de son équipe dirigeante, qui en fait un usage mi-ludique, mi-privé (des ventes aux enchères de M. Cornette de Saint-Cyr, qui exerce le métier de commissaire-priseur, y ont eu lieu).



On ne peut d'ailleurs que remarquer la nette différence avec la tenue de l'aile est – Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris – qui est bien entretenue, dont la dernière restauration a restitué les magnifiques portes monumentales en bronze, et dont la programmation attire régulièrement un public nombreux et intéressé.

Vincent Mourre

HISTOIRE DU STADE JEAN-BOUIN

Fondé en 1903, le « Club athlétique des sports généraux » – CASG – était alors celui de la Société Générale, où les employés de la banque pouvaient pratiquer football, athlétisme, cross-country, tennis, hockey sur gazon, éducation physique, escrime, préparation militaire, basket-ball, cyclisme, natation, lutte, pelote basque, rugby... La Ville de Paris avait mis à sa disposition un terrain pris aux serres municipales, à l'emplacement actuel du court central de Roland-Garros.

En 1916, le stade prend le nom de Jean Bouin, en hommage au coureur de fond, recordman du monde de l'heure, employé de la Société Générale, mort au champ d'honneur en 1914 après avoir remporté trois titres sous les couleurs du CASG.

En 1921, l'actuel terrain est accordé au club afin que soit construit un nouveau stade. Celui-ci est inauguré en 1926 : un terrain de rugby entouré d'une piste de 450 m et longé d'une tribune en béton armé. Les architectes en sont Pierre Remaury, Pierre Bailly, Jacques Lambert et Gustave Saacke. Le premier, qui siègera avec Perret et Tony Garnier au premier conseil supérieur de l'Ordre avant de participer activement à la reconstruction, a été en 1934 un des auteurs du premier projet d'aménagement de la région parisienne. Les trois autres ont notamment construit des pavillons d'exposition et les villas Isola Celesta et Mauvarre à Cannes, mais aussi, en 1932, au Venezuela, une banque devenue musée et proclamée Monument historique national en 1980.



Depuis, le stade Jean-Bouin a bien sûr subi des travaux de « modernisation », mais la tribune mérite le respect, si ce n'est le classement, dans la mesure où elle a conservé ses coursives et ses ouvertures en

forme de hublots caractéristiques du style « paquebot », ainsi que son dais soutenu par des poutres en porte-à-faux.

« La belle tribune est située sur le côté nord du stade. Longue de 100 m, elle peut recevoir 6 000 personnes. Le grand dais de ciment armé qui la couronne est à la fois puissant et léger. Le côté sud du stade est occupé, lui, par une tribune ouverte de 5 000 places, les côtés est et ouest par des plans inclinés qui pourront contenir environ 12 000 spectateurs » (Revue L'Architecte, 1929).



Toujours « omnisports », le club se dota en outre de courts de tennis, d'un club-house avec salles de restaurant, d'une maison de gardien sur pilotis, de terrains de football, pelote basque et basket...

Il serait très dommage que le projet de reconstruction fasse disparaître et une tribune qui est l'une des plus anciennes du genre à Paris, et une piste d'athlétisme qui témoigne d'une époque où le « sport d'assainissement », destiné à tous, impliquait la coexistence de disciplines multiples.

En outre, ce serait amputer un ensemble homogène qui, à côté de Jean-Bouin, comprenait dans les années trente le Parc des Princes, stade vélodrome rénové en 1932, le stade Roland-Garros construit en 1928 par Faure Dujarric, la piscine Molitor construite en 1929 par Lucien Pollet et l'immeuble du 24, rue Nungesser-et-Coli, construit en 1931 par Le Corbusier qui y occupera un appartement-atelier de 1934 à sa mort, en 1965.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Ont participé à ce numéro : Martine Blatin, Mireille Coudray, Michèle Hervé, Françoise Manoncourt, Marie Moes et Sylvia Pozzo di Borgo ; François Douady, Valère Gros et Daniel Mortgat Photos : M. Coudray, V. Gros, F. Manoncourt, C. Muyard